



Confédération Paysanne de la Haute-Saône

Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs.

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina.

Cotisation 2020

La Confédération paysanne de la Haute-Saône défend une agriculture à laquelle vous êtes attachés. Ces représentants bénévoles participent régulièrement aux décisions agricoles départementales et régionales pour que tous les paysans soient traités de façon égalitaire. Ils revendiquent le maintien d'une agriculture paysanne et durable pour le respect de la terre et de ses travailleurs. Adhérer aux idées du syndicat c'est le soutenir lors d'actions, de débats, de conférences... mais c'est en cotisant que vous permettez sa pérennité et la poursuite de ses combats.

Syndicalement,

Le Porte-parole,
Marc Allemand.

Bulletin d'abonnement, de cotisation ou de soutien 2020

- J'adhère à la Confédération Paysanne de la Haute-Saône en tant que paysan.
 - 1% du revenu ou 0,2% du chiffre d'affaire soit:€
 - Cotisation minimale : 30€
 - Cotisation minimale + abonnement Campagnes Solidaires : 70 €.
- J'adhère à la Confédération Paysanne de la Haute-Saône en tant que paysan retraité .
- 30€ / personne ou 45€ / couple.
- J'apporte mon soutien à la Confédération Paysanne de la Haute-Saône par un don.
- Je m'abonne à « Campagnes Solidaires » (45 €/an).

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :COMMUNE :

TELEPHONE:..... FAX :.....

PORTABLE:COURRIEL:

Je verse la somme de€ par chèque à l'ordre de: Confédération Paysanne 70.

Confédération Paysanne 70 - 4, cours François Villon - 70 000 Vesoul
Tél: 03.84.76.73.06 - Courriel: confpays70@free.fr

Je souhaite recevoir un reçu de cotisation.